



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Détecter les besoins spécifiques le plus tôt possible pour mieux soutenir les élèves

31 mars 2025

Une détection précoce des besoins spécifiques pour une école plus équitable

Les troubles de l'audition et du langage, du développement moteur, de la vision et des apprentissages peuvent affecter profondément le parcours scolaire des élèves et compromettre leur réussite. Dans un souci d'équité et d'inclusion, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en place un dispositif de détection précoce parmi les plus performants au niveau international.

En identifiant dès le plus jeune âge et de manière systématique les troubles éventuels, ce dispositif vise à offrir à chaque enfant concerné un accompagnement personnalisé et de le soutenir au mieux dans son développement pour prévenir au maximum les difficultés voire les retards scolaires qui pourraient entraver son parcours scolaire. Les outils de dépistage et de diagnostic en place permettent d'identifier le plus tôt possible d'éventuels obstacles à l'apprentissage et d'y apporter des réponses ciblées en soutenant à la fois les élèves, leurs familles et le personnel enseignant.

Le Luxembourg joue un rôle pionnier en matière de détection précoce et de dépistage des besoins spécifiques dès le début de la scolarité. Des outils de dépistage standardisés sont utilisés dès les premières années de scolarité pour détecter les éventuels troubles de l'apprentissage ou du développement. Parmi les 8 centres de compétences en psychopédagogie spécialisée, plusieurs interviennent de manière systématique dans les écoles publiques luxembourgeoises.

Ainsi, le Centre de logopédie (CL) intervient tout au long du cycle 1 avec des équipes de professeurs spécialisés en logopédie et d'orthophonistes pour identifier les élèves présentant des indications d'une déficience auditive ou d'un trouble du développement langagier. Le Centre pour le développement moteur (CDM) teste chaque année tous les élèves du cycle 1.2 (entre 6 200 et 6 500 élèves) dans le cadre du dépistage des troubles spécifiques du développement moteur. Le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) et le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) ont développé un processus innovant dans le cadre du dépistage de troubles de la vue, intégré aux épreuves standardisées (ÉpStan), auxquelles participent tous les élèves du cycle 2.1. Il fournit des indications sur les troubles potentiels au niveau de la vue, qui sont ensuite testés lors du dépistage proprement dit.

En ce qui concerne plus particulièrement les troubles d'apprentissages, le LUCET et le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA) ont conçu deux nouveaux outils de diagnostic innovants : le *LuxLeseTest* et le *LuxMatheTest*. Spécialement adaptés au contexte multilingue du pays, ces tests permettent un diagnostic plus précis en distinguant les difficultés linguistiques liées au profil langagier de l'élève des troubles d'apprentissage tels que la dyslexie, la dysorthographe ou la dyscalculie. Ces nouveaux outils marquent une avancée significative pour notre système éducatif et viennent s'ajouter à un système de dépistage déjà très innovant et performant.

Cette approche reflète la volonté d'offrir à chaque élève les meilleures conditions pour réussir et confirme l'engagement en faveur d'un système scolaire inclusif et équitable, garantissant les mêmes chances de succès pour tous les élèves en leur donnant l'opportunité d'un parcours scolaire épanoui.

Le Centre de logopédie : dépistage des troubles auditifs et du langage

Objectif : identification des élèves présentant une déficience auditive et/ou un trouble du développement du langage et de la parole

Pour qui : cycles 1.0, 1.1 et 1.2

Déroulement du dépistage

Le dépistage des troubles auditifs et langagiers est réalisé par les équipes du Centre de logopédie (CL). Il s'étend sur tout le cycle 1 de la scolarité des élèves. Tous les parents des enfants qui fréquentent l'éducation précoce (cycle 1.0) sont invités à remplir un questionnaire sur le profil langagier de leur enfant. Pour les élèves des cycles 1.1. et 1.2, des professeurs spécialisés en logopédie et des orthophonistes procèdent à un dépistage systématique lors des premiers mois de chaque année scolaire. À partir d'images et de jouets, des associations linguistiques sont évoquées chez les enfants. Une transcription linguistique permet d'analyser le niveau de développement linguistique.

Objectifs du dépistage

La maîtrise du langage est un élément fondamental du développement de la personnalité de l'enfant, de sa réussite scolaire, de son intégration sociale et de sa future insertion professionnelle. La détection précoce d'une déficience auditive et/ou de troubles du développement du langage et de la parole permettent de prendre les mesures appropriées dès le début du parcours scolaire des enfants, en proposant aux parents des mesures à mettre en place dans le cadre familial et en contactant les enseignants en vue d'intégrer des mesures dans les cours. Une intervention précoce permet de soutenir le développement de la parole et d'éviter des problèmes qui peuvent résulter de ces troubles, notamment sur le plan socio-émotionnel.

Suite et prise en charge

En cas de troubles détectés, un premier entretien a lieu avec les parents de l'élève concerné. Un bilan logopédique est établi basé sur des tests normés accompagné de premiers tests du traitement auditif de l'élève. Si les troubles dans le domaine linguistique et auditif sont confirmés par ces tests, le CL propose aux parents des mesures spécialisées, qui peuvent se situer à plusieurs niveaux : diagnostic spécialisé, guidance parentale ou pédagogique. Un enseignement spécialisé dans une des classes régionales ou au CL peut également être proposé. L'objectif reste toujours la réintégration de l'élève dans sa classe d'origine.

Le Centre pour le développement moteur : dépistage des troubles du développement moteur

Objectif : identification des élèves présentant des troubles du développement de la coordination motrice

Pour qui : tous les élèves du cycle 1.2

Déroulement du dépistage

Chaque année, les équipes composées d'ergothérapeutes et de psychomotriciens du Centre pour le développement moteur (CDM) testent entre 6 200 et 6 500 élèves dans le cadre du dépistage des troubles spécifiques du développement moteur. Dès le mois de septembre, les équipes du CDM visitent chaque classe du cycle 1.2 afin de faire passer aux enfants des exercices de motricité (8 exercices pour la motricité globale et 6 exercices pour la motricité fine). Les tests révèlent chaque année qu'environ 9 % des enfants présentent un retard de développement moteur significatif.

Objectifs du dépistage

Le dépistage permet d'identifier dès le plus jeune âge et dès le début du parcours scolaire des troubles du développement de la coordination motrice et de proposer une prise en charge adéquate. Ce dispositif vise à assurer que chaque élève puisse acquérir les bases motrices indispensables à sa scolarité et être à l'aise dans ses gestes et mouvements. L'intervention des équipes du CDM permet aussi de sensibiliser les parents et les enseignants aux troubles de la coordination motrice et de les soutenir pour mieux accompagner l'élève dans son parcours, afin que ces troubles moteurs ne génèrent pas de problèmes scolaires, sociaux ou psychologiques additionnels.

Suite et prise en charge

Les élèves chez lesquels des retards significatifs au niveau du développement moteur ont été détectés sont testés une deuxième fois afin de mieux cerner la nature des troubles observés. Avec l'accord des parents, des mesures rééducatives spécifiques peuvent être mises en place par le CDM. La prise en charge de l'élève concerné se fait en ambulatoire. Elle peut se faire de manière individuelle ou en groupe, selon la nature des troubles. Grâce à des exercices personnalisés, les rééducateurs du CDM aident les enfants à combler leurs retards. Cette prise en charge a lieu lors du deuxième et troisième semestre de l'année scolaire et s'achève à la fin de l'année scolaire pour les élèves qui ont pu rattraper une bonne partie de leurs retards.

Pour environ 1-2 % des élèves, les difficultés sont plus importantes. Ils se voient proposer par le CDM un diagnostic et une prise en charge spécialisée en fonction des besoins spécifiques de l'enfant.

Le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue : dépistage des troubles dans le domaine de la vue

Objectif : identification des élèves qui présentent des troubles relatifs à la vue

Pour qui : cycle 2.1

Déroulement du dépistage

Le dépistage des fonctions visuelles est réalisé par le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV). Depuis l'année scolaire 2022/2023, le dépistage proprement dit est précédé par une procédure intégrée dans les épreuves standardisées, auxquelles participent tous les élèves du cycle 2.1. Cette procédure, développée en collaboration avec le *Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET)* de l'Université du Luxembourg, fournit des indications sur des troubles potentiels au niveau de la vue. Les élèves qui présentent des résultats atypiques dans certaines tâches des épreuves standardisées sont testés par des équipes du CDV (orthoptistes, optométristes et psychologues). Ces tests, réalisés pendant les heures de classe et dans les écoles des élèves concernés, prennent environ 15 minutes. Pour l'année scolaire 2023/2024, environ 29 % des élèves qui ont participé aux épreuves standardisées ont présenté des résultats atypiques et ont été testés par le CDV. Environ 16 % de ces élèves ont présenté des anomalies des fonctions visuelles primaires, 7 % ont présenté des anomalies dans le domaine du traitement des informations visuelles.

Objectifs du dépistage

Les troubles visuels peuvent avoir des répercussions directes sur l'apprentissage et, par conséquent, sur les performances scolaires. Les compétences particulièrement affectées incluent la lecture, l'écriture, les mathématiques, la conceptualisation, la motricité et l'interaction avec l'environnement. Le dépistage précoce permet d'agir rapidement et d'éviter ainsi que les besoins spécifiques de l'élève n'aient de grandes répercussions sur son parcours scolaire. En effet, des mesures de soutien peuvent être mises en place immédiatement afin de répondre aux besoins de l'élève.

Suite et prise en charge

Les résultats du dépistage sont envoyés par courrier aux parents des élèves concernés. Pour les élèves chez qui un problème au niveau de la vue a été détecté, il est recommandé aux parents de consulter un ophtalmologue et de recourir à un diagnostic spécialisé par le CDV, afin d'identifier la nature exacte du trouble et de mettre en place une prise en charge spécialisée.

Le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa : diagnostic des troubles spécifiques de l'apprentissage

Objectif : identification des troubles spécifiques de l'apprentissage dans le contexte multilingue du Luxembourg

Pour qui : élèves du cycle 3.1

De nouveaux outils de diagnostic adaptés au Luxembourg

La détection de troubles d'apprentissage comme la dyslexie, la dysorthographe ou encore la dyscalculie est un processus complexe. Jusqu'à présent, des tests standardisés adaptés au contexte multilingue du Luxembourg faisaient défaut et il fallait recourir à des tests conçus pour des enfants parlant l'allemand ou le français comme langue maternelle. L'administration de ces tests pouvait par conséquent mener à des diagnostics erronés auprès des enfants.

Pour optimiser la détection de troubles spécifiques de l'apprentissage dans le contexte luxembourgeois, le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg et le Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa (CDA) ont développé deux tests standardisés spécialement adaptés au contexte multilingue du Luxembourg. Le *LuxLeseTest* et le *LuxMatheTest* sont des batteries de tests avec des instructions courtes et simples, dont la langue d'instruction est facilement adaptable, permettant ainsi une évaluation plus fiable des enfants parlant le luxembourgeois ou une autre langue à la maison.

Objectifs du diagnostic

Les nouveaux outils de diagnostic respectent mieux la situation linguistique individuelle de chaque enfant et permettent dès lors un diagnostic plus précis. Ils facilitent la distinction entre difficultés linguistiques, liées au profil langagier de l'élève, et troubles spécifiques de l'apprentissage, et contribuent à mettre en place une prise en charge plus ciblée et plus adaptée aux besoins individuels de chaque enfant. L'introduction du *LuxLeseTest* et du *LuxMatheTest* marque ainsi une étape importante en faveur d'une plus grande équité des chances pour l'ensemble des élèves du Luxembourg.

Déroulement du diagnostic

Le diagnostic d'un trouble spécifique nécessite l'intervention de différents acteurs, une collaboration interdisciplinaire, des entretiens avec l'entourage scolaire et familial des élèves et des évaluations à différents niveaux. Les premiers signaux sont souvent repérés par le titulaire de classe, l'équipe pédagogique et l'instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS), qui le cas échéant transmettent le dossier au niveau régional. Les tests proprement dits peuvent être réalisés soit par les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB), soit par les équipes du CDA ou d'un autre centre de compétences.

Suite et prise en charge

Lorsque des difficultés d'apprentissage qui persistent sont détectés, un diagnostic spécialisé peut être réalisé par le CDA en collaboration avec l'entourage scolaire et familial. Les résultats sont communiqués aux concernés (parents, titulaire de classe, équipe pédagogique, etc.) et sur la base des résultats, des mesures d'aide spécifiques et personnalisées peuvent être mises en place.